RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Thionville-Est

MAIRIE
DE
BEYREN-LES-SIERCK
et son annexe : GANDREN
57570

n° 2403 du 06/03/2025

Portant sur un droit de passage

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la demande du 03/02/2025 de l'association « une rose, un espoir » concernant leur collecte de fond versée à la ligue contre le cancer du samedi 26 avril au dimanche 27 avril 2025 ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1 : Le dimanche 27 avril 2025, une autorisation de passage sera accordée à l'association « une rose, un espoir » sur la commune, dans le but de vendre des roses, afin de collecter des fonds qui seront versés à la Ligue Contre le Cancer, Comité de la Moselle.

Article 2 : Madame la Commandante de Gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 06/03/2025,

Le Maire,
Philippe GAILLOT